



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS # 2022-305 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2009-236 RELATIF AU ZONAGE

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, le 12 juillet 2022 le règlement # 2022-305 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage.

Ce règlement a pour but :

- D'ajouter comme usage autorisé dans la zone 117 2 H « Résidence unifamiliale en rangée » et modifier la grille des spécifications;
- D'autoriser dans la zone 112-H l'implantation de garage isolé en cour avant à certaines conditions et ajouter la note à la grille des spécifications;
- De remplacer les articles 98 à 102 concernant les dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale par les articles 98 à 102.1;
- De permettre l'installation de spa dans des gloriottes.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de la Haute-Côte-Nord le 9 août 2021.

**Donné à Forestville, ce 11 août 2022**

Lison Huard, greffière adjointe